



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 JUN 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 61

Votants : 71 (dont 10 procurations)

N° 14

OBJET :

ACTION SOCIALE

CONTRAT DE VILLE

PROGRAMMATION  
2019

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le :

27 JUIN 2019

Publiée ou notifiée

le :

27 JUIN 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA (à partir de la délibération n°5 et pour la délibération n°3), Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la n°35 et à partir de la délibération n°40) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT (de la délibération n°1 à la n°49 et à partir de la délibération n°52) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES (de la délibération n°1 à la n°32 et à partir de la délibération n°35) – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE (jusqu'à la délibération n°32) – J.P. BLANC (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°48) - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la n°8 et à partir de la délibération n°14) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°49) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la n°31 et à partir de la délibération n°33) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (jusqu'à la délibération n°54) – E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°6) – YJ. BIGNON - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°44) - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. F. SENNEPIN à F. DUBESSAY - J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - JD. BARRAUD à JM. LAZZERINI – C. DUMONT à M. CHARASSE – B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à M. GRELET – MC. STEYER à JJ. MARMOL - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : MM. J. TERRACOL par G. DEPALLE, Vice-Président.

Mme A. CHAPUIS par MA. LAPRUGNE, Conseillère Communautaire.

Absents excusés : P. MONTAGNER - R. MAZAL, Vice-Président.

M. F. MINARD - C. CATARD – F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création et les statuts de Vichy Communauté,

**Vu** le projet d'agglomération et notamment ses orientations en matière de cohésion sociale,

**Vu** la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui refonde la politique de la ville notamment sur la base d'un nouveau contrat reposant sur 3 piliers : social, urbain, économique,

**Vu** le contrat de ville de l'agglomération de Vichy, signé le 02 octobre 2015, et notamment son article 6 qui prévoit que :

*« Afin de garantir un projet de territoire co-construit et d'articuler les orientations stratégiques, les objectifs et les programmes d'actions opérationnels des différents piliers, sont identifiés les « opérateurs uniques » suivants :*

- *Les centres sociaux Barjavel (Les Ailes – Vichy), la Passerelle (partie cussétoise du quartier « cœur d'agglomération ») et le CCAS de Vichy (partie vichyssoise du « cœur d'agglomération »), pour toutes les actions relevant de l'animation des quartiers,*
- *Le Programme de Réussite Educative (PRE) pour toutes les actions individuelles qui relèvent de la réussite éducative,*
- *La coordination des Réseaux d'Education Prioritaire (REP) pour toutes les actions qui relèvent de la réussite éducative dans le cadre scolaire,*
- *L'équipe projet « Programme de Rénovation Urbaine » pour les questions relevant spécifiquement du programme de rénovation urbaine du quartier de Presles,*
- *Le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP), pour les questions relevant du développement économique et de l'emploi »,*

**Vu** l'appel à projet lancé le 09 janvier 2019 afin d'élaborer la programmation 2019,

**Vu** l'examen par la commission n°3 « action sociale et santé », réunie le 20 mai 2019,

**Considérant** que certaines actions relevant du pilier 1 ou du pilier 2 font appel à des crédits d'investissement,

**Considérant** que toutes les actions relevant du pilier 3 (emploi et développement économique) seront examinées et éventuellement subventionnées par Vichy Communauté dans le cadre du PLIE,

**Considérant** le rôle de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S) qui anime et assure le suivi administratif et financier du contrat de ville,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- De confier aux opérateurs uniques (*cités ci-dessus*), sur la base d'une proposition de programme d'actions élaboré en fonction de leurs priorités –et dans les conditions définies ci-dessous- la responsabilité de proposer une répartition des crédits mobilisé par Vichy Communauté pour accompagner les actions retenues dans le cadre de la programmation 2019 à la suite de l'appel à projets.

Proposition de ventilation de crédits 2019 alloués aux « opérateurs uniques », au titre de la programmation 2019 du contrat de ville, notamment pour un montant total de 38 000 € :

Quartiers politique de la Ville (QPV)	opérateurs uniques identifiés dans le contrat de ville	organismes percevant la subvention pour le compte de l'opérateur unique	montant
Les Ailes-Port Charmeil	Centre Social René Barjavel	<b>CCAS de VICHY</b>	11 000
Cœur d'Agglo / Vichy	Centre Social La Passerelle	<b>Ville de CUSSET</b>	11 000
Cœur d'Agglo / Cusset (Presles/Darçins)	CCAS de VICHY	<b>CCAS de VICHY</b>	8 000
QPV Vichy et Cusset	programme de Réussite Educative (PRE)	<b>Caisse des Ecoles de CUSSET</b>	8 000
		<b>TOTAL</b>	<b>38 000</b>

- De solliciter auprès de l'Etat une subvention de 15 000 € au titre de sa participation au financement de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS),  
 - D'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents liés à la programmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

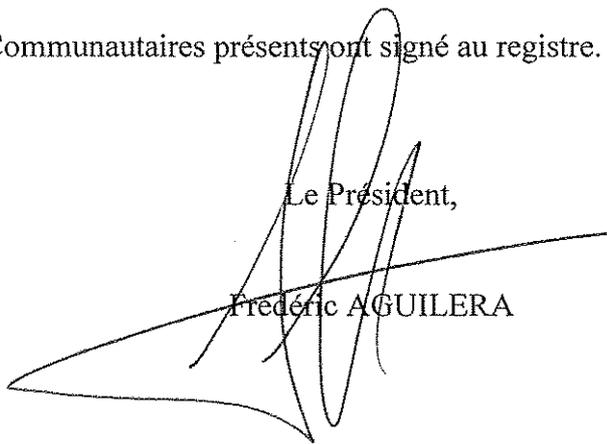
- Adopte ces propositions,  
 - Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019,  
 - charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
 Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 juin 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 14 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

Objet de l'acte :

- ACTION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019

.....  
Date de décision: 13/06/2019

Date de réception de l'accusé 27/06/2019

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 13JUI2019\_14

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190613-13JUI2019\_14-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....  
Nom du fichier : 14.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20190613-13JUI2019\_14-DE-1-1\_1.pdf )